

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE  
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

## DELIBERATION N° 18-114

**OBJET : APPROBATION DES STATUTS  
DU CISALB**

L'an deux mille dix-huit, le vingt-cinq octobre à 19 heures,  
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire -  
Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence de Denis SEJOURNE.

**Date de la convocation :** 18 octobre 2018

<p><b><u>Nombre de Conseillers :</u></b></p> <p>En exercice : 36 Présents : 25 Votants : 32</p> <p><b><u>Résultat du vote :</u></b></p> <p>Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p><b><u>Présents les délégués avec voix délibérative :</u></b></p> <p>Pierre BAFFERT, Denis SEJOURNE (Entre-deux-Guiers) ; Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Evelyne LABRUDE (La Bauche) ; Myriam CATTANEO, Cédric VIAL (Les Echelles) ; Gilles PERIER MUZET, Elisabeth SAUVAGEON, Bruno GUIOL (Miribel les Echelles) ; Jean-Pierre ZURDO (Saint-Christophe la Grotte) Nicole VERARD (Saint Christophe sur Guiers) ; François LE GOUIC (Saint-Jean de Couz) ; Patrick FALCON, (Saint Joseph de Rivière) ; Bertrand PICHON-MARTIN, Jean Claude SARTER, Christiane MOLLARET, Cédric MOREL, Jean-Louis MONIN, (Saint-Laurent du Pont) ; Jean Paul PETIT (Saint- Pierre d'Entremont 38) ; Brigitte BIENASSIS (Saint-Pierre d'Entremont 73) ; Stéphane GUSMEROLI ; Dominique CABROL (Saint-Pierre de Chartreuse) ; Denis BLANQUET, Olivier RICARD (Saint-Thibaud de Couz) ; Jacques RICHEL (Saint-Pierre de Genebroz)</p> <p><b><u>Pouvoirs :</u></b></p> <p>Christel COLLOMB à Pierre BAFFERT ; Christian ALLEGRET à Denis SEJOURNE ; Gérard ARBOR à Patrick FALCON ; Céline BOURSIER à Jean-Louis MONIN ; Nathalie HENNER à Cédric MOREL ; Denis BLANQUET à Olivier RICARD ; Martine MACHON à Christiane MOLLARET</p>
--	---

**CONSIDERANT** la prise de compétence GEMAPI par la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse au 1<sup>er</sup> janvier 2018,

**CONSIDERANT** l'exercice de la compétence GEMAPI sur le territoire Cœur de Chartreuse, sur deux bassins versants distincts, le bassin versant du Guiers et le bassin versant du lac du Bourget,

**CONSIDERANT** le projet de transfert de la compétence GEMAPI au CISALB, pour la partie correspondant au bassin versant du Lac du Bourget (compétence optionnelle 1 des statuts du CISALB), à compter du 1er janvier 2019,

**CONSIDERANT** les délibérations du CISALB en date du 5 octobre :

- Délibération portant extension du périmètre du CISALB à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019
- Délibération portant sur la modification statutaire du CISALB à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE**

- **APPROUVE** les statuts du CISALB ci-joints en annexe.

Le Président,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture  
Le 31 octobre 2018

Le Président,  
Denis SEJOURNE.

